



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

# RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

13 JANVIER 2010

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture : [www.maine-et-loire.pref.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.pref.gouv.fr)  
*rubrique* ACTION DE L'ÉTAT

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**  
**ET DE DIFFUSION**

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

- le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 13 janvier 2010 a été affiché ce jour ;

- le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture :  
[www.maine-et-loire.pref.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.pref.gouv.fr)

A Angers, le 13 janvier 2010

Pour le Préfet et par délégation  
Le chef du bureau

Signé: Jean-noël EYCHENNE

# SOMMAIRE

## I - ARRETES

LE PRET DE REGION PAYS-DE-LA-LOIRE, PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE.....	5
DECIDE.....	5
- de donner son accord à l'organisation de la direction de la protection des populations de Maine-et-Loire présentée au comité de l'administration régionale du 16 décembre 2009 ;.....	5
LE PRET DE REGION PAYS-DE-LA-LOIRE, PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE.....	6
- de donner son accord à l'organisation de la direction départementale des territoires de Maine-et-Loire présentée au comité de l'administration régionale du 16 décembre 2009 ;.....	6
LE PRET DE REGION PAYS-DE-LA-LOIRE, PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE.....	7
- de donner son accord à l'organisation de la direction départementale de la cohésion sociale de Maine-et-Loire présentée au comité de l'administration régionale du 16 décembre 2009 ;..	7
TRESORERIE GENERALE DE MAINE-ET-LOIRE.....	8
ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE.....	8

## II – DIVERS

# **I - ARRETES**

## **LE PRET DE REGION PAYS-DE-LA-LOIRE, PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles et notamment son article 9 ;

VU les instructions de M. le Premier ministre et notamment la circulaire du 31 décembre 2008 et la circulaire du 7 juillet 2008 relatives à l'organisation de l'administration départementale de l'Etat ;

VU la présentation en comité de l'administration régionale (CAR) du 16 décembre 2009 par le préfet de Maine-et-Loire de l'organigramme de la direction départementale de la la protection des populations ;

considérant que l'organigramme et l'organisation présentés sont conformes aux instructions du Premier ministre ; sur proposition de M. le secrétaire général pour les affaires régionales

DECIDE

- de donner son accord à l'organisation de la direction de la protection des populations de Maine-et-Loire présentée au comité de l'administration régionale du 16 décembre 2009 ;
- de procéder à la notification de cet accord au préfet de Maine-et-Loire et de publier cette décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Pays-de-la-Loire ;
- d'informer le Premier ministre de l'accomplissement de cette procédure.

Nantes, le 17 décembre 2009

Signé: Jean DAUBIGNY

## LE PRET DE REGION PAYS-DE-LA-LOIRE, PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles et notamment son article 9 ;

VU les instructions de M. le Premier ministre et notamment la circulaire du 31 décembre 2008 et la circulaire du 7 juillet 2008 relatives à l'organisation de l'administration départementale de l'Etat ;

VU la présentation en comité de l'administration régionale (CAR) du 16 décembre 2009 par le préfet de Maine-et-Loire de l'organigramme de la direction départementale des territoires ;

considérant que l'organigramme et l'organisation présentés sont conformes aux instructions du Premier ministre ;  
sur proposition de M. le secrétaire général pour les affaires régionales

DECIDE

- de donner son accord à l'organisation de la direction départementale des territoires de Maine-et-Loire présentée au comité de l'administration régionale du 16 décembre 2009 ;

- de procéder à la notification de cet accord au préfet de Maine-et-Loire et de publier cette décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Pays-de-la-Loire ;

- d'informer le Premier ministre de l'accomplissement de cette procédure.

Nantes, le 17 décembre 2009

Signé: Jean DAUBIGNY

## LE PRET DE REGION PAYS-DE-LA-LOIRE, PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles et notamment son article 9 ;

VU les instructions de M. le Premier ministre et notamment la circulaire du 31 décembre 2008 et la circulaire du 7 juillet 2008 relatives à l'organisation de l'administration départementale de l'Etat ;

VU la présentation en comité de l'administration régionale (CAR) du 16 décembre 2009 par le préfet de Maine-et-Loire de l'organigramme de la direction départementale de la cohésion sociale ;

considérant que l'organigramme et l'organisation présentés sont conformes aux instructions du Premier ministre ;  
sur proposition de M. le secrétaire général pour les affaires régionales

DECIDE

- de donner son accord à l'organisation de la direction départementale de la cohésion sociale de Maine-et-Loire présentée au comité de l'administration régionale du 16 décembre 2009 ;

- de procéder à la notification de cet accord au préfet de Maine-et-Loire et de publier cette décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Pays-de-la-Loire ;

- d'informer le Premier ministre de l'accomplissement de cette procédure.

Nantes, le 17 décembre 2009

Signé: Jean DAUBIGNY

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

- Le Trésorier-Payeur Général de Maine-et-Loire ;

Vu la lettre de la Direction Générale des Finances Publiques du 19 octobre 2009 portant modification de la situation administrative de M. Yvan HUART, à compter du 1er décembre 2009 ;

Vu la lettre de la Direction Générale des Finances Publiques du 16 novembre 2009 portant modification de la situation administrative de M. Gilles TOURPIN, à compter du 9 décembre 2009 ;

**Arrête**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - La délégation de signature donnée à M. Yvan HUART, chef des services du Trésor public, est caduque suite à sa mutation, au 1<sup>er</sup> décembre 2009, à la Direction Générale des Finances publiques en qualité de Chef de bureau.

**Art. 2.** - Délégation de signature est donnée à **M. Gilles TOURPIN**, Chef des Services du Trésor public, fondé de pouvoir à la Trésorerie Générale de Maine-et-Loire, au 9 décembre 2009.

**Art. 3.** - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché dans les locaux de la Trésorerie Générale de Maine-et-loire.

A ANGERS, le 15 décembre 2009

Signé: Jean-Paul MARTIN



## **II – DIVERS**